

Règles et langage privé chez Wittgenstein : deux interprétations

Denis Sauvé

Volume 17, Number 1, Spring 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027104ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027104ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sauvé, D. (1990). Règles et langage privé chez Wittgenstein : deux interprétations. *Philosophiques*, 17(1), 45–70. <https://doi.org/10.7202/027104ar>

Article abstract

Whether Wittgenstein subscribes to a "community" or an "individualist" view of meaning and of rule following is a much debated question among students of the Philosophical Investigations. I will discuss this question by relating it to the issue concerning the correct interpretation of his well-known argument against the possibility of a private language. I will argue that, despite objections which have been raised by proponents of the "individualist" interpretation, a plausible reading of Wittgenstein's argument can be given within a "community" view of rule following.

RÈGLES ET LANGAGE PRIVÉ CHEZ WITTGENSTEIN : DEUX INTERPRÉTATIONS

par Denis Sauvé

RÉSUMÉ. Une question très discutée parmi les commentateurs des *Recherches philosophiques* de Wittgenstein est celle de savoir s'il souscrit à une conception « communautaire » ou, plutôt, à une conception « individualiste » des notions de signification et de ce que c'est que « suivre une règle ». J'examine cette question en la plaçant dans le contexte d'une interprétation de l'argument qu'il avance contre la possibilité d'un langage privé. J'essaierai de montrer que, malgré les objections soulevées par les tenants de l'interprétation « individualiste », on peut donner une lecture plausible de son argument dans la cadre d'une conception « communautaire » des règles.

ABSTRACT. Whether Wittgenstein subscribes to a « community » or an « individualist » view of meaning and of rule following is a much debated question among students of the *Philosophical Investigations*. I will discuss this question by relating it to the issue concerning the correct interpretation of his well-known argument against the possibility of a private language. I will argue that, despite objections which have been raised by proponents of the « individualist » interpretation, a plausible reading of Wittgenstein's argument can be given within a « community » view of rule following.

La discussion du problème du « langage privé » dans les *Recherches philosophiques* de Wittgenstein (paragraphe 243 et suivants) est précédée d'une série de remarques (paragraphe 143 à 242) au sujet des concepts de signification, de compréhension et de ce que c'est que suivre une règle. La plupart des commentateurs aujourd'hui s'accordent pour dire que ces remarques occupent une place centrale dans les *Recherches*, et plusieurs estiment que c'est à partir de celles-ci qu'il faut comprendre l'argument avancé par Wittgenstein contre la possibilité d'un langage privé. Je me

propose dans ce qui suit d'examiner, pour les confronter, deux interprétations que l'on a données de ces passages et de leur rapport à la discussion du problème du langage privé. La première revient à prêter à Wittgenstein une conception, qui a été appelée « sociale » ou « communautaire », d'après laquelle suivre une règle présuppose l'appartenance à une communauté d'individus qui *partagent* la règle (se l'enseignent les uns aux autres, approuvent ou critiquent mutuellement leurs comportements en recourant à la règle, etc.). Cette interprétation a été défendue entre autres par N. Malcolm, R. Fogelin et S. Kripke.¹ D'après une seconde interprétation, due à G.P. Baker et P.M.S. Hacker, Wittgenstein souscrirait plutôt à une conception « individualiste » des règles : d'après cet autre point de vue, on pourrait concevoir une règle suivie par une seule personne (à laquelle elle seule se conformerait), en dehors de toute référence à une communauté (à la condition toutefois qu'elle *puisse* être partagée par d'autres individus).² À chacune de ces interprétations correspond une lecture particulière de la discussion du problème du langage privé. Mon but, entre autres, sera de défendre une version de l'« interprétation communautaire » (l'interprétation qui attribue à Wittgenstein une conception communautaire des règles) qui tienne compte des objections qui lui ont été adressées du point de vue de l'interprétation opposée (l'« interprétation individualiste »). Je commencerai par un rappel du contenu des paragraphes 143 à 242 (section I). J'exposerai ensuite les deux interprétations (sections II et III) et, finalement (section IV), j'esquisserai une variante de l'« interprétation communautaire » qui, je pense, représente une alternative plausible aux deux premières.³

1. N. MALCOLM, « Wittgenstein's *Philosophical Investigations* » (*The Philosophical Review* 63, 1954) ; reproduit dans G. PITCHER, éd., *Wittgenstein, The « Philosophical Investigations » : A Collection of Critical Essays* (Garden City, N.Y. : Doubleday, 1966) ; R. FOGELIN, *Wittgenstein* (Londres : Routledge & Kegan Paul, 2^e éd., 1987) ; S. KRIPKE, *Wittgenstein on Rules and Private Language. An Elementary Exposition* (Oxford : Basil Blackwell, 1982). J'ai défendu une interprétation similaire dans « Le problème du "langage privé" et la conception wittgensteinienne du langage » (*Dialogue* 23, 1988).

2. G.P. BAKER et P.M.S. HACKER, *An Analytical Commentary on the Philosophical Investigations*. Vol. 2, *Wittgenstein : Rules, Grammar and Necessity* (Oxford : Basil Blackwell, 1985), en particulier chapitre 6. Cf. aussi C. MCGINN, *Wittgenstein on Meaning* (Oxford : Basil Blackwell, 1984), pp. 190 et suiv.

3. Les références aux ouvrages de Wittgenstein sont indiquées entre parenthèses. J'utilise les abréviations suivantes. PU : *Philosophische Untersuchungen* (I), éd. par G.E.M.

I

Les remarques sur les règles s'inscrivent dans un développement débutant dès les premiers paragraphes des *Recherches* dans lequel Wittgenstein s'attaque à ce qu'il appelle la conception augustinienne ou « philosophique » du langage et de la signification.⁴ D'après cette conception du langage, chaque mot fonctionne comme un nom ayant pour rôle de désigner un certain type d'objet (des mots référant à des espèces de « choses » telles que des briques ou des poutres, des couleurs, des formes géométriques, des nombres, des états d'âme, des points cardinaux, etc.) (cf. *PU* 1, *PG* p. 56 et *BB* p. 77). D'autre part, la relation de désignation, ou de « dénomination », qu'entretiennent les mots et les objets se ramène à une sorte de relation psychologique ; celle-ci s'instaure par l'intermédiaire de processus mentaux particuliers de « signification » (*Meinen*) et de « compréhension » (*Verstehen*) ou d'« interprétation » chez les utilisateurs des signes. Sans les processus de pensée dans l'esprit des locuteurs, les signes semblent pour ainsi dire inertes et dénués de vie ; seuls des actes de « signification » (de « vouloir dire ») et les actes corrélatifs d'« interprétation » chez les auditeurs peuvent leur donner vie et les muer en mots se rapportant à des choses. (cf. *BB* p. 3 et *PG* p. 107)

Wittgenstein cite plusieurs expressions différentes d'une telle façon de voir. Ainsi, on pourrait être enclin à dire que quelqu'un comprend un mot, par exemple le mot « cube », dans la mesure où il peut invoquer dans son esprit l'image mentale (ou l'« idée ») d'un cube (cf. *PU* 6 et 139-141 ; *WLC* p. 77 et suiv.). Il semblerait que le mot exerce pour un individu la fonction d'un

Anscombe et R. Rhees (Francfort : Suhrkamp, 1969) ; *BGM : Bemerkungen über die Grundlagen der Mathematik*, éd. par G.E.M. Anscombe, R. Rhees et G.H. von Wright (Francfort : Suhrkamp, 2^e éd., 1984) ; *BB : The Blue and Brown Books* (Oxford : Basil Blackwell, 2^e éd., 1969) ; *PG : Philosophische Grammatik*, éd. par R. Rhees (Francfort : Suhrkamp, 1969) ; *Z : Zettel*, éd. par G.E.M. Anscombe et G.H. von Wright (Francfort : Suhrkamp, 1970) ; *WLC : Wittgenstein's Lectures, Cambridge 1932-1935* (From the Notes of A. Ambrose and M. Macdonald), éd. par A. Ambrose (Chicago : The University of Chicago Press, 1982) ; et *LSD : « The Language of Sense Data and Private Experience — I. Notes taken by R. Rhees of Wittgenstein's Lectures, 1936 »* (*Philosophical Investigations* 7, 1984).

4. Pour des exposés d'ensemble sur les concepts de « suivre une règle », de signification et de compréhension dans les *Recherches*, cf. C. MCGINN, *Wittgenstein on Meaning*, chapitre 1 et A. KENNY, *Wittgenstein* (Londres : Allen Lane The Penguin Press, 1973), chapitre 8.

nom dénotant ce type de chose seulement à la condition qu'il y ait chez lui une association régulière entre le mot et une représentation mentale de l'objet qu'il désigne. De façon (plus ou moins) similaire, on pourrait soutenir que, parce qu'une définition « ostensive » d'un mot (telle que « On appelle ceci une table ») peut être comprise de différentes façons (en pointant du doigt un objet et en prononçant le mot, on peut « avoir en tête » aussi bien le type de chose en question que sa forme, son poids, sa couleur, son utilité, son matériau, etc.), l'action consistant à prononcer le mot doit être accompagnée d'un acte mental approprié de « signification » ou de « vouloir dire » de la part de celui qui donne la définition et d'un « acte de compréhension » chez celui à qui elle est communiquée (cf. *PU* 33–35). Ou bien, pour prendre l'exemple d'une règle de langage, il semble que l'application d'une règle suppose toujours un acte d'interprétation chez celui qui l'utilise ou celui qui en fait l'apprentissage. On dit d'un élève qu'il a « compris » par exemple une règle établissant une corrélation entre des mots et des échantillons de couleurs dans la mesure où, quand il l'a apprise, il lui a adjoint, « dans son esprit », la « bonne interprétation » — celle, en l'occurrence, à laquelle « pensait » le maître (cf. *BB* p. 2). Bref, l'essentiel dans le fonctionnement du langage se situerait au niveau des processus ayant lieu dans l'esprit des locuteurs (la face « cachée » du langage), tandis que les opérations concrètes de manipulation des signes (sa face « visible ») seraient l'inessentiel (cf. *PG* p. 99).

Wittgenstein écrit dans le *Cahier bleu* : « Si nous avons à nommer quelque chose qui constitue la vie d'un signe, nous devrions dire que c'est son *usage*. » (*BB* p. 4 ; cf. *PU* 432) La *signification* d'un mot (ce qui constitue la « vie » du signe) consiste dans l'usage caractéristique qu'en font ses utilisateurs dans leurs jeux de langage (*PU* 43 ; *PG* p. 60). La *compréhension* du mot par un locuteur consiste dans son aptitude à en faire un tel usage dans toutes sortes de contextes dans lesquels, normalement, le mot est employé. On dit de quelqu'un qu'il a saisi le sens du mot « cube », ou qu'il en comprend la définition ostensive, lorsqu'il est apte à affectuer un certain nombre d'*actions* telles que : indiquer du doigt un objet de forme cubique ou en dessiner un si on le lui demande, construire des phrases dans lesquelles figure le mot, en donner lui-même une définition, enseigner à quelqu'un comment l'utiliser,

corriger un emploi fautif du mot chez autrui et ainsi de suite (*cf.* *PG* pp. 47, 67 et 81). Il pourrait sembler que l'essentiel, ce n'est pas l'usage ou les opérations effectuées à l'aide des signes, mais les processus mentaux concomitants de ces actions tels que l'apparition devant la conscience d'une image ou d'une représentation (*cf.* *PG* pp. 40-41 ; *PU* 507). Mais l'occurrence d'une image mentale (ou la possibilité d'invoquer une telle image) ne constitue pas plus une condition nécessaire qu'une condition suffisante de la compréhension du mot par quelqu'un ou de son aptitude à l'utiliser. Ce n'est pas une condition nécessaire parce que bien d'autres images que celle d'un cube pourraient venir à l'esprit d'une personne quand elle emploie le mot « cube » ; et il est aussi concevable que quelqu'un n'ait aucune de ces images bien qu'il sache l'employer (*BB* p. 12 ; *PG* p. 73). Ce n'est pas une condition suffisante parce qu'un locuteur pourrait avoir l'image présente à l'esprit et être incapable (momentanément ou non) d'utiliser le mot. En outre, exactement la même chose pourrait se produire dans la conscience de quelqu'un qui est en train de l'employer correctement et dans la conscience de celui qui ne sait pas l'employer (*cf.* *PU* 156). Ce qui est vrai des images mentales l'est aussi de n'importe quel autre type d'expériences conscientes : celles-ci constituent des accompagnements plus ou moins réguliers de l'utilisation des mots, mais de tels accompagnements ne sont nullement constitutifs de leur signification ou de la compréhension qu'en ont les locuteurs. On pourrait en dire autant de la compréhension d'une définition ostensive ou d'une règle de langage : « saisir le sens d'une règle (ou d'une définition) » *consiste* dans la maîtrise de la technique d'application de la règle (c'est-à-dire dans un « savoir-faire ») et non dans l'occurrence chez ses utilisateurs d'images ou d'autres processus mentaux, que ceux-ci soient conscients ou non (*cf.* *Z* 608-611 ; *PU* 158).

Les autres remarques (*PU* 185-242) traitent de la question de la normativité des règles et, indirectement, de ce en quoi consiste la correction de l'emploi des mots d'un langage. Après celles qu'il dirige contre la « mythologie » des « actes de signification » comme processus parallèles à la manipulation des signes, les remarques critiques de Wittgenstein prennent ici pour cible ce qu'il appelle la « mythologie du symbolisme » (*PG* p. 56). La question qu'il pose est celle-ci : en quel sens un signe *détermine*-t-il la manière dont un locuteur devra l'appliquer quand il l'aura compris (quand il en

aura saisi la signification), ou bien, pour prendre le cas d'une règle : qu'est-ce que cela veut dire quand on dit qu'une règle *dicte* à quelqu'un qui l'a comprise telle application particulière plutôt que telle autre (en fournissant une norme de correction) ? La « mythologie des règles » (comme la désignent Hacker et Baker) trouve une expression entre autres dans l'idée voulant que ce soit la règle elle-même, une fois fixées ses conditions d'emploi, qui prescrit, en quelque sorte indépendamment de ses utilisateurs, la manière dont elle doit être appliquée. Wittgenstein donne l'exemple de la règle « + 2 » (*PU* 185–187) : si, après avoir appris la règle, un élève, parvenu au nombre 1000, poursuit la série en écrivant « 1004, 1008, 1012... » et non « 1002, 1004, 1006, 1008... », on serait enclin à dire qu'il n'a pas réellement compris les instructions données par le maître parce qu'il *découle* de la règle que la série *doit* être développée en écrivant « 1002, 1004, 1006... » plutôt que « 1004, 1008, 1012... » La règle condense en quelque sorte en elle-même le développement futur de la série, elle détermine d'avance ce qui va s'accorder ou entrer en conflit avec ce qu'elle ordonne, de sorte que quelqu'un qui l'a « comprise » ne peut développer la série que de la façon « correcte » (*cf. PU* 188, 197 ; *PG* pp. 55-56 ; *WLC* pp. 83-84 et 87-88).

Il y a pour Wittgenstein quelque chose d'erroné dans cette manière de concevoir la normativité des règles. Il est toujours possible en fait de donner d'une règle plusieurs interprétations différentes (ce qui est d'ailleurs vrai aussi de n'importe quel symbole ou suite de signes) et, suivant l'interprétation choisie, la règle va « déterminer » telle ou telle application plutôt que telle autre (*cf. PU* 85-86 ; 139–141). La règle « + 2 », par exemple, peut s'interpréter comme elle l'est par le maître mais aussi bien telle que l'élève la comprend (*cf. PU* 186). De même, pour prendre une règle de langage formulée au moyen d'un tableau d'échantillons de couleurs, si on demandait à quelqu'un, en lui indiquant un des échantillons, d'aller chercher un objet rouge, il pourrait rapporter un objet ayant exactement la même couleur, un objet présentant une nuance différente de rouge, un objet dont la couleur est complémentaire de celle de l'échantillon, un objet dont la couleur s'assortit bien, selon lui, avec le rouge de l'échantillon (ou encore un objet dont la couleur évoque chez lui celle de l'échantillon et ainsi de suite) (*WLC* p. 88) ; et aucune de ces interprétations ne

peut être considérée comme la « bonne » interprétation. Or, si une règle (un signe, une définition ostensive) est toujours sujette à plus d'une interprétation, il en résulte ce que Wittgenstein appelle un « paradoxe » : puisque n'importe quelle application, suivant au moins une interprétation, peut être mise en accord avec la règle, alors celle-ci ne détermine plus aucune application particulière et la conséquence est que l'on ne peut plus parler de *correction* dans la manière dont elle est appliquée, d'accord ou de conflit avec ce qu'elle prescrit, ce qui revient à supprimer le concept même d'action en conformité avec une règle (PU 198, 201).

Quelle est la solution du paradoxe ? Une lecture plausible des remarques de Wittgenstein pourrait être, il me semble, la suivante. Bien que l'on puisse dire qu'une règle, en théorie, est effectivement susceptible de plus d'une interprétation, ceux qui la suivent, en pratique, n'ont pas à penser à toutes ces interprétations (à faire un choix parmi celles-ci) parce qu'il existe en général entre autres applications possibles une application « prééminente » (habituelle et « normale ») de la règle sur laquelle s'accordent tous les individus (WLC p. 88 ; cf. PU 141–143). Ce que les utilisateurs de la règle regardent comme une application « normale » ou « naturelle » se montre en particulier dans leurs comportements en conformité avec la règle. Ainsi, suivant l'interprétation habituelle de la règle « + 2 », on poursuit la série en écrivant « 1002, 1004, 1006... » et non en écrivant « 1004, 1008, 1012... » (cf. PU 143). Ou encore, on estime « normal » que quelqu'un à qui on a donné une explication du sens du mot « rouge » à l'aide d'un échantillon aille chercher un objet de la même couleur que celle de l'échantillon, et non de la couleur complémentaire, si on lui demande d'apporter un objet de couleur rouge. La manière dont est compris le mot se montre aussi dans les différentes pratiques consistant à enseigner et à expliquer le sens du mot, à en justifier des applications en citant ses règles d'usage et à en corriger des emplois fautifs chez autrui. Wittgenstein écrit : « Quel est le critère de la façon dont est comprise [*gemeint*] [une règle] ? C'est, par exemple, la manière dont nous l'utilisons toujours [*ständig gebrauchen*], la façon dont on nous a enseigné à l'utiliser. » (PU 190) Parce qu'il existe une application des règles considérée comme « normale » par ses utilisateurs, ceux-ci les emploient dans la plupart des cas sans les interpréter : « [...] il y a une compréhension [*Auffassung*] d'une règle qui n'est *pas* une *interprétation* mais qui s'exprime, d'un cas d'application à l'autre,

dans ce que nous appelons "suivre la règle" et "ne pas agir en accord avec la règle". » (PU 201)

Mais, pourrait-on se demander, si une règle *peut* toujours s'interpréter de plus d'une manière, bien qu'en pratique ceux qui l'emploient ne pensent pas à ces différentes applications, puisqu'ils la suivent sans l'interpréter, comment rendre compte de l'aspect normatif de la règle (qu'appeler « suivre correctement » une règle) ? Il y a un lien étroit selon Wittgenstein entre la normativité des règles et le fait qu'elles soient *appries*. Il écrit : « [Considérons le jeu de langage] dans lequel quelqu'un fait des calculs conformément à une règle et dispose les pierres d'un édifice en accord avec les résultats de ses calculs. Il a appris à opérer avec des signes écrits en suivant des règles. — Si on a décrit la procédure de cet enseignement et de cet apprentissage, on a dit tout ce qui peut l'être sur ce qu'est agir correctement en accord avec la règle. Nous ne pouvons aller plus loin. » (BGM VII 26) Suivre correctement une règle serait, parmi beaucoup d'autres applications possibles, l'appliquer *comme on nous l'a appris* ou *de la façon dont tous* (ou la plupart) *l'appliquent* (de la manière dont les gens estiment qu'il est « normal » de l'appliquer). Si des êtres humains utilisaient les tables de corrélation entre des noms et des échantillons de couleurs suivant une interprétation qui diffère de l'interprétation habituelle pour associer (disons) les noms aux couleurs complémentaires de celles des échantillons, ils enseigneraient une autre manière d'employer le vocabulaire des noms de couleurs, et suivre correctement la règle serait la suivre non de la façon familière (pour nous) mais de la façon dont eux-mêmes la suivent. Il n'y a rien de tel par conséquent qu'un emploi d'une règle que l'on pourrait qualifier d'*intrinsèquement* correct : il peut être dit correct, ou incorrect, que relativement à des groupes d'individus faisant la distinction entre des applications de la règle qu'ils considèrent comme normales (ou « naturelles ») et d'autres comme « déviantes ». ⁵

5. Pour une interprétation différente (et très discutée) du « paradoxe » et de sa solution, cf. S. KRIPKE, *Wittgenstein on Rules and Private Language*, chapitres 2 et 3. Une autre interprétation a été avancée également par R. FOGELIN (*Wittgenstein*, en particulier chapitre 12). Pour Kripke, comme pour Fogelin, la solution qu'offre Wittgenstein du paradoxe suppose une conception « communautaire » des règles. Le lecture que j'esquisse ici de la solution (que je me propose de développer plus longuement ailleurs) est plus proche de l'interprétation de Fogelin que de celle de Kripke.

II

Il semble que la solution du « paradoxe », telle que je l'ai présentée, conduise Wittgenstein à adopter une conception « sociale » ou « communautaire » des règles. Dans les *Recherches*, il écrit : « "Mais comment une règle peut-elle me dire ce que je dois faire en ce point ? Peu importe comment j'agis, ce que je fais, suivant une interprétation, pourra s'accorder avec la règle." » Tel est le paradoxe. Wittgenstein écrit ensuite : « Demandons-nous : qu'est-ce que l'expression de la règle, disons un panneau indicateur, a à voir avec mes actions ? Quel genre de relation y a-t-il ici ? » Il répond : « [...] quelqu'un se dirige d'après un panneau indicateur seulement dans la mesure où il existe un usage constant [*einen ständigen Gebrauch*], une coutume. » (PU 198). On suit une règle dans la mesure seulement où celle-ci *existe*, c'est-à-dire où il y a une « coutume » chez des individus qui consiste à se guider d'après la règle et se manifeste dans leur comportement par un « usage constant » (cf. PU 199). À un autre endroit dans les *Recherches*, il observe de façon similaire que si l'usage consistant à jouer aux échecs n'existait pas, quelqu'un ne pourrait pas former l'intention de jouer une partie d'échecs : « L'intention s'insère dans une situation, dans les coutumes et les institutions humaines. Si la technique du jeu d'échecs n'existait pas, je ne pourrais pas avoir l'intention de jouer une partie d'échecs. » (PU 337 ; cf. 197)

Pour passer à la critique que fait Wittgenstein de l'idée d'un langage privé, il semble qu'on puisse la comprendre sans difficulté à partir d'une conception sociale des règles.

Wittgenstein définit un langage privé comme un langage qu'emploierait quelqu'un pour se référer « à ce dont seul [lui-même] peut avoir connaissance ; à ses sensations immédiates et privées [...] » (PU 243), donc un langage comportant des mots qui dénoteraient des sensations dont le contenu, ou la qualité subjective, est la connaissance exclusive du locuteur. Par sa critique de l'idée d'un langage privé, Wittgenstein s'en prend apparemment à une conception assez courante du langage usuel des noms de sensations, la conception qui veut que des mots tels que « douleur » ou « mal de dent » dénotent des expériences dont le contenu est incommunicable et privé, de sorte que seule la personne elle-même ayant les sensations peut réellement savoir si elle les emploie correctement quand elle se réfère à ses propres sensations. Chaque locuteur,

suivant cette façon de voir, dispose de deux types de règles gouvernant l'usage du mot « douleur » : une règle personnelle, qui l'associe à une sensation ayant un certain contenu subjectif privé, et une règle l'associant à une description se rapportant à des accompagnements externes de la sensation et pouvant être comprise par l'ensemble des locuteurs. Une règle du premier type est établie par une définition ostensive que chaque individu doit, en quelque sorte, se donner à lui-même (en se disant « j'appellerai dorénavant une douleur une sensation ayant *ce* contenu »), tandis que les règles du deuxième type se formulent au moyen de définitions verbales ; « douleur », en ce deuxième sens, veut dire la même chose que la description « la sensation ayant tel ou tel type de cause (publiquement observable) et s'exprimant par des cris ou des gémissements ». Ainsi, d'après cette façon de voir, quelqu'un utilise correctement le mot « douleur » en se référant à *sa propre sensation* quand son usage est conforme à la définition ostensive (une « règle privée »), et il l'emploie correctement *quand il parle de la douleur d'autrui* s'il l'utilise en accord avec la définition verbale (une « règle publique ») (*cf. PU 273 et 277*).⁶

Wittgenstein présente l'argument au paragraphe 258. Il imagine le cas de quelqu'un qui décide d'inventer un mot afin de se référer à une sensation ayant un caractère privé pour lui. L'individu choisit un signe (la lettre « S ») et l'associe à la sensation au moyen d'une définition ostensive. Comme « douleur », « S » devrait, dans l'exemple de Wittgenstein, avoir un usage privé (sa signification serait fixée à l'aide d'une définition qui l'associe à une expérience au contenu incommunicable). Mais, à la différence de « douleur », dont la signification, suivant cette conception du langage des sensations, possède deux composantes, l'une privée, l'autre publique, « S » n'aurait qu'un usage privé, ayant pour unique règle d'emploi la définition ostensive. L'argument doit montrer que « S » ne peut remplir la fonction d'un authentique nom de sensation (que ce

6. On peut penser à une autre interprétation : Wittgenstein pourrait vouloir faire la critique de l'idée (défendue un temps par les empiristes logiques) qui veut que les termes « primitifs » (inanalysables) du langage réfèrent à des sensations immédiates, ou à des « *sense-data* », plutôt qu'à des objets (matériels) indépendants du sujet percevant (les objets seraient des « constructions logiques » élaborées à partir de « *sense-data* »). Cette interprétation est compatible, il me semble, avec celle donnée dans le texte (que je développe dans « Le problème du "langage privé" et la conception wittgensteinienne du langage »).

n'est en réalité qu'un pseudo-signé) et, par conséquent, que les noms de sensations du langage de tous les jours tels que « douleur » ou « mal de dent », contrairement à ce que suggère cette façon de voir, ne sont pas des mots dont la signification possède une composante privée.⁷ Les dernières lignes du paragraphe 258 énoncent la raison pour soutenir que « S » ne remplit pas réellement la fonction d'un nom d'une sensation :

[...] ce processus [consistant à définir « S » à l'aide d'une définition ostensive devrait avoir] pour effet que dans le futur [la personne se] rappelle *correctement* la liaison [du signe et de la sensation]. Mais, dans notre cas, [il n'y a] évidemment pas de critère de correction. Ici, on voudrait dire : est correct simplement ce qui va [lui] apparaître correct. Et cela veut dire qu'ici on ne peut parler de « correct ». (PU 258)

Il semble que l'on ait l'alternative suivante : ou bien la seule règle d'emploi du signe est donnée par la définition ostensive, auquel cas c'est le locuteur qui devrait être le seul juge de ce qui est en accord avec sa définition, mais il n'y aurait pas réellement dans ce cas une différence entre « être correct » et « sembler incorrect » (si le locuteur *croit* utiliser « S » correctement, alors c'est ce qu'on devra appeler un « usage correct » du signe) ; ou bien il existe un critère de correction et c'est alors seulement que l'on pourra faire une distinction entre ses usages « corrects » et « incorrects ». Un *critère de correction* représente ici un moyen indépendant et interpersonnel de contrôler l'usage fait d'un signe par un locuteur. Un *critère*, quand il s'agit d'un mot dénotant une sensation, est un phénomène qui indique la présence de la sensation permettant de savoir quand elle est éprouvée par quelqu'un et de dire à quel type elle appartient (un critère de correction pour l'emploi d'un nom de sensation du langage courant tel que « douleur » constitue en même temps un critère pour dire si quelqu'un ressent une douleur). Mais un peu avant le paragraphe 258 (cf. PU 256), Wittgenstein

7. Pour plusieurs commentateurs des *Recherches*, Wittgenstein veut tirer de l'argument du langage privé la conclusion d'après laquelle les termes de sensations du langage courant ne sont pas des *noms* (permettant de se référer à des sensations). G. PITCHER défend cette interprétation dans *The philosophy of Wittgenstein* (Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall, 1964), p. 298, de même que P.F. STRAWSON, « Review of Wittgenstein's *Philosophical Investigations* », reproduit dans G. PITCHER (éd.), *Wittgenstein, The « Philosophical Investigations » : A Collection of Critical Essays*, p. 42. J'ai fait la critique de cette interprétation dans « L'argument du langage privé » (*Dialogue* 24, 1985).

avait posé, *par hypothèse*, qu'il n'existe aucun critère rattaché à l'emploi de « S » parce que la sensation à laquelle le signe devrait référer est dénuée d'expressions naturelles (ou de tout autre accompagnement externe), et ce sont leurs expressions naturelles ou d'autres phénomènes publiquement observables qui, dit-il, jouent normalement le rôle de critères des sensations (on a par exemple dans le langage courant de tels critères rattachés à notre emploi du mot « douleur »). L'argument revient dès lors à dire ceci : le locuteur du langage privé n'a pas réussi au moyen d'une définition ostensive privée à donner une signification au signe parce que sa définition ne pouvait pas avoir la valeur d'une *règle d'usage* du signe ; seul un critère de correction (un moyen *indépendant et public* de vérification) pouvait procurer une telle règle. Comme le faisait remarquer Wittgenstein au cours de sa discussion du concept d'une règle, « [...] on ne peut suivre [une] règle de façon privée, parce qu'autrement croire suivre la règle serait la même chose que la suivre. » (PU 202) ⁸

III

Pour présenter l'interprétation « individualiste », je mentionnerai en premier lieu trois difficultés rencontrées par l'interprétation communautaire selon les commentateurs des *Recherches*,

-
8. L'argument du langage privé, dit Kripke, montre que « pour chacune des règles que je suis il doit y avoir un critère — autre que le simple fait de dire [que je la suis] — par lequel quelqu'un d'autre va juger que je la suis correctement. Appliqué au cas des sensations, [l'argument revient à soutenir] qu'il doit y avoir une "expression naturelle" ou, à tout le moins, des circonstances externes autres que la simple tendance [chez celui qui la ressent] à dire que c'est à nouveau la même sensation, à l'aide desquelles quelqu'un d'autre peut juger si la sensation est présente et, par suite, juger [si le locuteur a] maîtrisé [l'emploi] du terme de sensation. » (*Wittgenstein on Rules and Private Language*, p. 102, note 83). N. Malcolm, défend également une interprétation communautaire. Il écrit entre autres dans son commentaire de l'argument : « La preuve que je suis une règle doit recourir à quelque chose d'*indépendant* de l'impression que je la suis. Si on a posé qu'il ne peut dans ce cas-ci y avoir un tel recours, alors mon langage privé est dépourvu de règle, car le concept d'une règle requiert qu'il y ait une différence entre "Il suit une règle" et "Il a l'impression de suivre une règle". » (« Wittgenstein's *Philosophical Investigations* », reproduit dans G. PITCHER (éd.), *Wittgenstein : The « Philosophical Investigations » : A Collection of Critical Essays*, p. 68). Pour une formulation plus détaillée de l'argument du langage privé dans la ligne d'une interprétation du type de celle avancée par Kripke et Malcolm, cf. « Le problème du "langage privé" et la conception wittgensteinienne du langage ». Comme je l'explique plus loin, je pense que cette interprétation doit être modifiée en prenant en compte les objections que lui ont opposées Hacker et Baker.

en particulier G.P. Baker et P.M.S. Hacker, qui défendent cette seconde interprétation.

La solution du paradoxe, pour les tenants de l'interprétation communautaire, revient à soutenir que l'idée de correction dans l'emploi d'un mot (ou, en général, celle de la normativité des règles) ne se conçoit pas sans un groupe d'individus observant une distinction entre ses usages corrects et ses usages incorrects. Il s'ensuit apparemment que seul l'*accord* entre les individus peut définir ce qui va être appelé un emploi correct ou incorrect du mot (relativement à ce groupe) et que le critère pour déterminer si quelqu'un en fait un usage correct est ce que les autres membres du groupe, ou la majorité d'entre eux, vont regarder comme étant un tel usage. Mais Wittgenstein rejette cette façon de voir. Il écrit dans les *Fiches* :

Vous dites : « *Ceci est rouge* », mais comment décider si vous avez raison ? — N'est-ce pas l'accord entre tous les humains qui en décide ? Mais est-ce que je fais appel à cet accord dans mes jugements sur les couleurs ? Est-ce que cela se passe *ainsi* : je demande à un certain nombre de gens de regarder un objet ; ce faisant, il vient à l'esprit de chacun d'entre eux un mot [du vocabulaire des couleurs] ; si ce qui est venu à l'esprit de la majorité est, par exemple, le mot « rouge », [...] alors le prédicat « rouge » convient à l'objet. Une telle technique pourrait certes avoir son importance. (Z 429)

La réponse de Wittgenstein est que ce n'est manifestement pas de cette façon (suivant une telle « technique ») qu'on emploie les noms de couleurs dans le langage courant. Il en résulte une difficulté pour cette interprétation puisqu'elle semble entraîner la conséquence contraire.⁹

Une autre difficulté est posée par le cas de quelqu'un qui, comme Robinson Crusoé, se trouverait isolé physiquement du groupe dont il a appris le langage. Une conception communautaire implique apparemment que Robinson ne peut plus continuer sur son île à pratiquer les jeux de langage (à suivre les règles) qui lui ont été enseignés dans la mesure où il n'appartient plus à aucune communauté. Kripke mentionne l'objection ; il écrit : « [Est-ce qu'il découle de cette conception du langage que] Robinson Crusoé, isolé sur une île, ne peut suivre aucune règle, peu importe ce qu'il

9. Cf. G. BAKER et P. HACKER, *Wittgenstein : Rules, Grammar and Necessity*, p. 172.

fait ? » Il répond : « Je ne vois pas que cela s'ensuive. Ce qui s'ensuit, c'est que *si* nous le concevons comme suivant des règles, nous l'introduisons de ce fait dans notre communauté et lui appliquons nos critères pour dire si quelqu'un suit des règles. »¹⁰ Mais on peut douter que cette réponse soit une solution. On peut concevoir Robinson comme un membre de notre communauté (faire « comme si » il en faisait partie) mais le problème justement est qu'il n'est pas en fait membre de notre communauté (ni d'une autre). Est-ce qu'alors on peut dire qu'il suit des règles ? Il semble que, du point de vue de cette interprétation, la réponse soit négative.

Il y a finalement une troisième difficulté, la plus importante je pense, que soulèvent Hacker et Baker. Une personne n'emploie pas seulement des règles communes à d'autres personnes, elle possède aussi normalement la capacité de se donner à elle-même de nouvelles règles ou de créer des jeux de langage. D'une conception sociale du langage découle à nouveau la conséquence contraire : Robinson ne peut pas inventer de nouveaux jeux dans la mesure où il ne va pas pouvoir les partager avec d'autres locuteurs. Mais Wittgenstein fait sans doute une distinction entre un langage intrinsèquement privé (ne pouvant « logiquement » être compris que par celui qui le parle), c'est-à-dire le langage en question dans ses remarques sur le problème du langage privé, et un langage susceptible éventuellement d'être compris et parlé par d'autres locuteurs, même s'il ne l'est pas en fait, comme celui que Robinson pourrait décider d'inventer. L'argument du langage privé, suivant l'interprétation communautaire, entraîne non seulement l'impossibilité d'un langage nécessairement privé mais, de façon beaucoup moins plausible, l'impossibilité d'un langage parlé par une seule personne et seulement accidentellement ou *de facto* privé.¹¹

Une interprétation individualiste évite ces difficultés, en particulier la troisième : comme je l'indique plus loin, quelqu'un qui défend une interprétation communautaire pourrait probablement répondre au moins aux deux premières objections. Un premier point a trait au « paradoxe » des règles : est-il possible de réinterpréter le « paradoxe » et sa solution d'une façon qui diffère

10. *Wittgenstein on Rules and Private Language*, p. 110.

11. *Wittgenstein: Rules, Grammar and Necessity*, p. 179.

de celle proposée par une approche communautaire des règles (telle que je les ai présentés plus haut) ? Supposons que Robinson, peut-être pour se divertir, s'adonne parfois à des exercices d'arithmétique élémentaire et qu'il emploie entre autres la règle « + 2 ». Le paradoxe provient de ce qu'il existe plus d'une façon de développer une série de nombres d'une manière qui s'accorde avec la règle. Or il semble bien qu'une conception individualiste soit compatible avec la solution de Wittgenstein. On pourrait imaginer que Robinson poursuive la série en appliquant la règle simplement comme elle lui a été inculquée (donc comme l'interprètent ceux qui la lui ont enseignée) ; ou bien on pourrait supposer qu'il choisisse d'employer la règle suivant une interprétation différente de celle-là en écrivant par exemple « 1004, 1008, 1012... » après avoir écrit « 1000 ». Le choix d'une interprétation est en un sens arbitraire (il n'y a pas une seule « bonne » interprétation de la règle, comme on a vu plus haut), mais c'est chaque fois l'« *usage constant* » qu'il en fait qui va montrer comment il la comprend. On pourrait aussi imaginer qu'il décide d'inventer une nouvelle règle et c'est encore la façon dont il l'« utilise toujours » qui va déterminer quelle interprétation il lui assigne. Par conséquent, il semble que la solution du paradoxe ne soit pas différente dans un cas où la règle est suivie par un seul individu et dans celui d'une règle suivie par plusieurs personnes.¹²

Mais Robinson peut-il faire une distinction entre des emplois corrects et incorrects d'une règle qu'il est seul à savoir suivre ? Hacker et Baker donnent un exemple (que je modifie un peu) qui montre qu'il n'aurait aucune difficulté. Supposons que Robinson soit amateur de cartes et qu'il invente un nouveau type de patience. Il décide un soir de faire une de ces patiences, qu'il croit avoir réussie, et il laisse les cartes étalées sur la table dans la combinaison « gagnante ». Le lendemain, il les examine à nouveau et se demande s'il n'a pas commis une erreur ; il consulte les règles (consignées, supposons, dans son journal) et se rend compte qu'il en a fait une

12. Cette solution n'est pas celle suggérée par Hacker et Baker, qui ont d'ailleurs tendance, me semble-t-il, à minimiser l'importance du paradoxe des règles (cf. leur étude critique du livre de Kripke, « On Misunderstanding Wittgenstein : Kripke's Private Language Argument », *Synthese* 58, 1984). Néanmoins, cette façon de comprendre la solution du paradoxe s'accorde assez bien, je pense, avec une conception individualiste des règles (ce qui ne veut pas dire qu'une telle solution serait acceptée par Wittgenstein).

application incorrecte : il avait l'impression de les avoir employées correctement et il constate maintenant que ce n'était pas le cas. On peut imaginer toutes sortes d'activités, y compris des jeux de langage nouvellement inventés, dans lesquelles il serait en mesure de faire la distinction entre suivre des règles et croire (faussement) les suivre. Hacker et Baker écrivent : « Dans tous ces cas, [Robinson] pourrait réellement découvrir que ce qu'il croyait correct était en réalité incorrect, et il pourrait souvent rectifier des erreurs commises auparavant. De plus, il n'a besoin de l'aide d'aucune communauté, et la comparaison de ses activités avec les réactions d'autrui ne joue pas le moindre rôle dans ses délibérations [sur la question de savoir s'il a suivi correctement ou non une règle.] Par suite, [il est évident] qu'un individu isolé peut faire la distinction entre l'apparence et la réalité quand il suit des règles [...]. »¹³

On pourrait maintenant donner une autre interprétation de l'argument du langage privé. L'idée importante au centre de l'argument pourrait se formuler comme suit : une condition nécessaire pour qu'on puisse attribuer à quelqu'un la capacité de suivre une certaine règle est que la personne démontre par son comportement qu'elle possède la capacité en question. Cette condition est satisfaite dans le cas d'une règle dont la technique d'usage est partagée par plusieurs individus, et elle pourrait l'être aussi dans le cas d'un individu solitaire même s'il suit une règle personnelle (*de facto* privée) ; par contre, elle n'est pas satisfaite si l'on a affaire à une règle privée au sens de l'argument du paragraphe 258.

On pourrait expliciter comme suit l'argument. Nous avons vu (section I) que, pour Wittgenstein, les concepts de « saisir le sens d'un mot », de « savoir suivre une règle » et d'autres concepts similaires ne dénotent pas des processus mentaux (comme l'apparition d'images devant la conscience) et qu'ils doivent se comprendre plutôt comme désignant des capacités à effectuer certaines actions, les actions par lesquelles se manifestent ces capacités. Il y a selon lui un lien nécessaire (une « connexion conceptuelle ») entre ces aptitudes et leurs manifestations. On lit par exemple, dans le texte de l'un de ses cours, à propos de la capacité de développer une série de nombres : « Bien que "poursuivre une série de nombres" ait quelque chose à voir avec des occurrences mentales, par exemple

13. Wittgenstein : *Rules, Grammar and Necessity*, p. 174.

celle consistant à avoir à l'esprit une image du nombre suivant [...], de telles occurrences ne suffisent pas en tant que critères [pour dire] si [quelqu'un] sait comment poursuivre. Nous devons avoir certaines preuves [*evidence*] empiriques. Nous nous considérons comme justifiés de dire qu'il pourrait poursuivre la série s'il passe avec succès certains tests, c'est-à-dire s'il la continue en inscrivant quelques nombres. Le fait que nous soyons justifiés de dire "*A comprend si A fait telle ou telle chose*" montre que la proposition en italiques exprime une règle grammaticale, tout comme une définition. » (*WLC* p. 93 ; cf. *BB* p. 101) ¹⁴ De même, on ne dirait pas de quelqu'un qu'il connaît la signification d'un mot s'il ne l'a jamais employé ; on énonce une « vérité grammaticale » au sujet de notre concept de ce qu'est comprendre un mot quand on dit que quelqu'un possède la compréhension du mot *seulement* s'il a pu manifester cette compréhension. Or, cette condition, d'après Hacker et Baker, peut être remplie non seulement quand les règles sont communes à plusieurs personnes, mais aussi quand elles sont appliquées par un individu isolé : « Il doit y avoir des critères du fait que quelqu'un joue des jeux de langage. Si une personne, qu'elle vive isolée ou en société, satisfait les critères pour donner des ordres, forger des règles et les appliquer, poser des questions, etc., alors on peut dire à bon droit qu'elle joue des jeux de langage ; et si elle ne satisfait aucun de ces critères, alors on ne peut pas dire à bon droit qu'elle applique ces techniques. Non seulement l'isolement physique n'est pas pertinent, la comparaison de son comportement avec celui d'autres personnes ne l'est pas davantage. » ¹⁵ Il s'ensuit que « cela ne fait pas partie du concept général [de la technique d'emploi d'une règle] que celle-ci *doive* être partagée, mais seulement qu'elle soit *susceptible* de l'être. » ¹⁶ Ainsi, on peut dire de Robinson qu'il suit des règles, même si elles ne sont pas communes à d'autres individus, en autant que son comportement exhibe le genre de « complexité » et de « régularité » ¹⁷ qui justifie qu'on puisse le décrire comme un comportement conforme à des

14. Cf. le commentaire de C. MCGINN (*Wittgenstein on Meaning*, en particulier pp. 31-36). Ce sont sans doute des remarques telles que celle-ci qui ont incité certains commentateurs des *Recherches* à suggérer que Wittgenstein accepte une forme de béhaviorisme (et/ou de vérificationnisme) sur lequel, selon eux, s'appuie l'argument du langage privé.

15. *Wittgenstein : Rules, Grammar and Necessity*, p. 176.

16. *Ibid.*, p. 164.

17. *Ibid.*, p. 160.

règles, ou (ce qui revient au même) à la condition qu'autrui *puisse* comprendre ses actions comme soumises à des règles et apprendre éventuellement à les employer. Cette condition n'est pas satisfaite dans le cas d'un langage privé parce que, dit Wittgenstein, « S » est tout à fait dénué de « fonction » (PU 260) ou d'« usage » (PU 270) : on ne trouve rien dans les activités du locuteur qui pourrait démontrer sa maîtrise de la technique de l'emploi du signe et personne d'autre ne peut comprendre sa définition ostensive ; et c'est pourquoi le signe ne remplit pas véritablement la fonction d'un nom d'une sensation.

Pour les tenants de l'interprétation communautaire, Wittgenstein soutient que, parce qu'il n'existe aucun critère *interpersonnel* de la correction du signe, il n'y a aucune différence entre des emplois corrects et des emplois déviants de « S » (entre l'« apparence » et la « réalité » dans l'usage d'un signe qu'emploierait une seule personne). Comment comprendre ce que dit Wittgenstein si on adopte une interprétation individualiste des règles ? Un corollaire de cette interprétation est qu'il peut exister des critères *personnels* d'usage des signes (par exemple des critères pour dire quand une patience est réussie). Il est concevable en particulier que Robinson crée un mot pour se référer à *une sensation* et qu'il soit parfaitement en mesure de faire la différence entre ses emplois corrects et ses emplois incorrects en dépit de l'absence d'un critère interpersonnel de correction. On pourrait imaginer une situation comme la suivante : Robinson fait parfois l'expérience d'un nouveau type de sensation pour laquelle il ne possède encore aucun nom ; il se rend compte qu'à chaque fois où il la ressent, il se produit une élévation de sa pression artérielle (ce que, supposons, il a pu vérifier à l'aide d'un manomètre). Il va donc pouvoir considérer l'élévation de sa pression comme un *critère* de la récurrence de la sensation et, s'il décide de lui donner un nom, comme un *critère de correction* de l'usage du nouveau mot (afin de désigner la sensation, il choisit, disons, la lettre « E »). Supposons qu'un jour il dise « Je ressens *E* à nouveau ! » et qu'au même moment le manomètre ne signale aucune élévation de sa pression artérielle : il n'avait pas réellement la sensation et il constate qu'il a fait un emploi incorrect de « E ». Il pourrait alors se corriger et dire : « Je croyais avoir à nouveau *E*, mais il s'agissait en réalité d'une sensation différente ». Il ressort de cet exemple qu'un critère pour dire si un

signe est employé correctement, y compris quand le signe dénote une sensation, n'a pas à être, nécessairement, un critère *interpersonnel* de correction. L'exemple est celui de Wittgenstein lui-même ; il écrit : « Imaginons [...] un usage de l'inscription du signe "S" dans mon journal. Je fais l'expérience suivante : à chaque fois que j'ai une certaine sensation, un manomètre indique une élévation de ma pression artérielle. Je serai ainsi en mesure de dire que ma pression artérielle augmente sans l'aide d'un appareil. » (PU 270) Wittgenstein laisse clairement entendre que « S », dans ces conditions, n'est plus un signe privé et qu'il joue dorénavant le rôle d'un authentique nom de sensation : le locuteur dispose maintenant d'un critère de correction pour l'emploi de « S » et celui-ci possède un « usage » (le locuteur peut l'employer pour dire par exemple : « Je ressens S, donc ma pression artérielle est sûrement en train de monter. »). Bien qu'il ne l'affirme pas explicitement, Wittgenstein pourrait vouloir dire que l'élévation de la pression artérielle joue ici le rôle d'un critère *personnel* de correction et qu'un tel critère suffit pour que le locuteur puisse faire lui-même une distinction entre « correct » et « incorrect » dans son emploi du signe.¹⁸

On pourrait décrire comme suit la différence entre les deux interprétations. D'après l'interprétation communautaire, l'utilisateur de « S » ne pourrait se référer au moyen du signe à une sensation que s'il existait un critère commun de correction. Suivant l'interprétation individualiste, « S » réfère à une sensation seulement si l'usage qu'en fait le locuteur remplit les conditions de la maîtrise

18. J'ai présenté ici ce qui me semble être une lecture plausible de l'argument du langage privé dans la perspective d'une interprétation individualiste. Hacker et Baker ne développent pas eux-mêmes leur interprétation de l'argument (qu'ils vont sans doute présenter dans le prochain volume de leur *Analytical Commentary des Recherches*). On peut remarquer que dans cette interprétation, *comme dans l'interprétation communautaire*, il doit toujours exister un moyen *indépendant*, c'est-à-dire « objectif » (lequel, suivant l'interprétation retenue, peut être personnel ou non), pour contrôler l'usage de *chacun* des signes employés par un locuteur (cf. ci-dessus, note 8, la citation de Kripke). C'est la raison pour laquelle, sans doute, Wittgenstein insiste sur l'idée qu'il doit y avoir des « critères externes » correspondant à chacune des sensations auxquelles une personne se réfère. Il exprime apparemment le même point de vue dans le texte suivant : « Nous pourrions dire [...] : on ne devrait pas parler de la vérité subjective [*subjektiver Wahrheit*] de l'énoncé ["J'ai un mal de dent"]. La vérité de l'énoncé "J'ai un mal de dent" ne devrait être jugée qu'objectivement [*objektiv*]. » (R. RHEES, « Wittgenstein's Notes for Lectures on "Private Experience" and "Sense Data" », *Philosophical Review* 77, 1968, p. 295).

de la technique d'usage d'un signe (ou d'une règle de langage), peu importe qu'autrui ait vérifié ou non que les conditions sont satisfaites. Une de ces conditions est que la façon dont il emploie le signe montre qu'il sait faire la différence entre ces usages corrects et incorrects, ce qui veut dire qu'il doit pouvoir faire appel à un critère, personnel ou non, de correction. Dans le cas plus particulier d'un nom de sensation (ou d'autres expériences internes), un critère de correction suppose l'existence d'un « critère externe » associé à l'expérience (*cf. PU 580*), c'est-à-dire des expressions naturelles ou d'autres phénomènes publiquement accessibles (tels une élévation de la pression artérielle) considérés par le locuteur et pouvant être éventuellement considérés par d'autres individus comme des indicateurs de la récurrence de la sensation. Wittgenstein pourrait faire allusion à cette condition lorsqu'il définit en partie un langage privé comme un langage dont les mots sont censés dénoter des sensations qui, à la différence de celles auxquelles on se réfère dans le langage courant, sont dénuées de toute expression naturelle (*cf. PU 256*).¹⁹

19. Je n'ai pas cité ni discuté dans ce qui précède les passages des écrits de Wittgenstein invoqués par Hacker et Baker pour étayer leur interprétation. Je renvoie à ce sujet à la discussion de N. MALCOLM dans un article intitulé « Wittgenstein on Language and Rules » (*Philosophy* 64, 1989). Malcolm conteste à cet endroit la lecture donnée par Hacker et Baker des passages cités à l'appui de leur interprétation (que Malcolm rejette). Toutefois, il y a un passage d'un cours de Wittgenstein cité en partie par Hacker et Baker, mais que ne discute pas Malcolm, et qui paraît confirmer leur interprétation. Le texte est celui-ci. Supposons que Robinson choisisse de donner une définition ostensive du mot « rouge » et que, certains jours, il l'inscrive dans son journal. Wittgenstein remarque : « Je peux être près de lui et regarder ce qu'il a écrit et, si cela s'accorde avec [par exemple] les reflets rougeâtres d'un coucher de soleil, alors je dis "Je sais ce qu'il veut dire par 'rouge'." Mais [qu'en est-il] si cela ne s'accorde pas ? "Alors je ne sais pas ce qu'il veut dire." » (*LSD* p. 33) Le mot « rouge » est semblable, dans ces conditions, au signe privé « S ». Et Wittgenstein poursuit : « L'important est que, si je ne sais pas comment [Robinson] l'emploie, alors cela cesse pour nous d'être un langage [*to be a language at all*]. Son langage ne serait un langage que s'il pouvait être utilisé par des êtres humains. » (*Ibid.*) Dans l'exemple de Wittgenstein, le mot (« rouge ») inventé par Robinson n'est qu'un pseudo-signe (il est privé au sens de l'argument du langage privé) *parce qu'il est impossible à autrui d'en faire usage* : quelqu'un ne peut inventer un langage que dans la mesure où celui-ci pourra être utilisé par d'autres individus. Cependant, on peut penser à une interprétation différente de ce passage qui paraît compatible avec une conception communautaire des règles (*cf. ci-dessous*, note 22).

IV

S'il fallait faire un choix entre l'interprétation communautaire et l'alternative défendue par Hacker et Baker, c'est la seconde sans doute qu'il faudrait retenir étant donné les difficultés auxquelles se heurte la première interprétation. Pourtant, il y a des remarques dans les *Recherches* (j'en ai citées quelques-unes plus haut) qui suggèrent que c'est à une conception communautaire des règles que souscrit plutôt Wittgenstein. On peut dès lors se demander s'il n'y a pas une troisième interprétation, différente des deux précédentes quoique proche de celle proposée par Kripke et Fogelin, qui ne donne pas prise aux objections soulevées par Hacker et Baker. Je pense qu'il est possible de donner une telle interprétation, que l'on pourrait préférer à l'interprétation individualiste, et qui serait une variante de l'interprétation communautaire présentée à la section II. J'esquisse pour terminer cette autre interprétation.

Un tenant de l'interprétation communautaire peut-il répondre aux trois objections que lui opposent Hacker et Baker ? Il pourrait, il me semble, répondre au moins aux deux premières.

On peut se demander d'abord dans quelle mesure une conception communautaire entraîne que c'est l'« accord » entre locuteurs qui doit fournir le critère pour déterminer si un mot est employé correctement ou non par quelqu'un. Il ne semble pas (en tout cas pas en général) que les gens décident de la correction de l'usage fait d'un nom de couleur, pour reprendre l'exemple des *Fiches*, en s'appuyant sur l'opinion de la majorité des locuteurs. Mais est-ce bien une conséquence de cette façon de voir ? Un défenseur de l'interprétation communautaire répondrait par la négative. S'il n'existe pas de norme de langage sans qu'il y ait des individus qui s'y conforment, il ne s'ensuit pas que la méthode pour dire si un mot est employé correctement doit ressembler au type de procédure décrite dans le passage des *Fiches* (habituellement, une personne ayant des doutes sur la correction de son emploi d'un nom de couleur va consulter la règle qui lui a été enseignée, par exemple un tableau d'échantillons, et non se demander comment l'emploie la majorité des autres locuteurs). C'est ce que Wittgenstein lui-même suggère dans le paragraphe qui suit immédiatement le passage des *Fiches* cité plus haut. Il écrit : « [...] Sans doute notre jeu de langage [dans lequel sont employés les noms de couleurs] ne peut s'instaurer

que s'il existe un certain accord, mais le concept de [cet] accord n'intervient pas dans le jeu de langage. » (Z 430 ; cf. *BGM* VII 9 et 40) ²⁰

Je pense qu'un défenseur de l'interprétation communautaire peut aussi répondre à la seconde objection, qui revient à dire que cette conception implique, paradoxalement, que Robinson sur son île ne peut plus jouer les jeux de langage qu'il jouait auparavant parce qu'il n'est plus membre de la communauté où il les a appris. La réponse de Kripke, comme je l'ai noté, ne constitue pas réellement une solution : ce n'est pas parce que nous faisons « comme si » Robinson était membre de notre communauté que nous lui reconnaissons la capacité de continuer de jouer des jeux de langage ou d'obéir à des règles. Mais on peut penser à une autre réponse. Wittgenstein pourrait vouloir dire que quelqu'un agit en suivant des règles à la condition que celles-ci soient communes à d'autres individus ou, dans le cas de Robinson, à la condition qu'il emploie les règles qui lui ont été inculquées auparavant : si d'autres ont pu vérifier sa maîtrise des règles, on peut présumer qu'il va pouvoir continuer de les appliquer correctement même si plus personne n'est en mesure de la vérifier. Dans un de ses cours, Wittgenstein dit : « Robinson Crusoé peut s'être livré à des soliloques. Et il se parle alors à lui seul. Mais il parle le langage qu'il a parlé avec des personnes auparavant. » (*LSD* p. 34)

La troisième difficulté était qu'on ne peut rendre compte de la possibilité, entre autres, de l'innovation linguistique (Robinson ne pourrait pas inventer de nouvelles règles de langage). Pour répondre à cette objection, on doit introduire une modification importante dans la conception communautaire telle que je l'ai présentée. Wittgenstein pourrait vouloir dire ceci. Maîtriser des règles, normalement, suppose un apprentissage, et il s'agit alors de règles communes à plusieurs individus. Mais une personne peut aussi acquérir au moyen de cet apprentissage l'aptitude à inventer de nouvelles règles en autant que celles-ci ressemblent suffisamment

20. Wittgenstein ne dit pas dans ce passage que *tout* jeu de langage suppose un « accord » entre participants comme le soutiendrait par exemple Kripke, puisqu'il n'est question ici que de *nos* jeux de langage (lesquels, bien sûr, n'existeraient pas sans un tel accord). Mais le passage montre que si un « accord » entre locuteurs est nécessaire, il ne s'ensuit pas pour Wittgenstein que son « concept » doive intervenir explicitement dans la pratique du jeu.

à celles qui lui ont été enseignées : si les autres ont pu contrôler sa capacité d'appliquer des règles d'un certain type, il est plausible de supposer qu'elle va pouvoir étendre cette aptitude à d'autres règles du même type (ou d'un type proche) bien qu'elle ne les ait pas apprises. Un certain nombre de textes peuvent être cités à l'appui d'une telle interprétation. Wittgenstein écrit : « Quel contexte est requis pour que quelqu'un puisse inventer, par exemple, le jeu d'échecs ? Bien sûr, je pourrais inventer aujourd'hui un jeu qui ne serait jamais réellement joué. Je ne ferais que le décrire. Mais cela n'est possible que parce qu'il existe des jeux similaires, c'est-à-dire parce que de tels jeux *sont joués*. » (*BGM* VI 32 ; cf. aussi *PU* 204) Dans un passage où Wittgenstein semble faire allusion à l'idée d'un langage privé, on lit : « Assurément, je peux me donner à moi-même une règle et ensuite la suivre. Mais n'est-ce pas une règle pour cette raison seulement qu'elle est analogue à ce qu'on appelle "règle" dans les échanges humains ? » (*BGM* VI 41) Hacker et Baker citent un passage d'un manuscrit non publié, où Wittgenstein écrit : « [La technique d'application d'une règle] peut être privée, mais cela veut dire seulement que je suis seul à la connaître, au sens où je peux posséder une machine à coudre privée. Mais pour que ce soit une machine à coudre privée, cela doit être un objet qui mérite le nom de machine à coudre non en vertu de son caractère privé, mais en vertu de sa similitude à des machines à coudre, privées ou non. » ²¹ Wittgenstein dit dans ces passages que l'invention d'une règle est possible s'il y a une « similitude » (une « analogie ») entre celle-ci et des règles qui existent déjà ; et il pourrait soutenir que, bien qu'une action en accord avec une règle suppose généralement l'existence d'une pratique commune, on peut imaginer une règle suivie par un seul individu à la condition qu'il y ait une telle similitude entre la règle et celles qu'il a apprises. Il en résulte une nouvelle façon de lire l'argument du langage privé qui pourrait maintenant être interprété comme suit : « S » ne joue pas le rôle d'un nom de sensation parce qu'il n'existe aucune espèce de ressemblance entre le signe et les mots utilisés pour se référer à des sensations dans la communauté du locuteur. Plus précisément, le signe ne remplit pas la fonction d'un nom de sensation parce qu'il est dénué de tout critère de correction (comme en possèdent les mots employés dans cette communauté) et qu'il est dépourvu

21. Wittgenstein : *Rules, Grammar and Necessity*, p. 176.

d'usage (rien ne montre dans le comportement de son utilisateur qu'il l'emploie comme ces mots sont utilisés par les autres locuteurs). En bref, « S » ne dénote pas une sensation parce que le signe n'est pas du type de ceux que les individus dans cette communauté considéreraient comme le nom d'une sensation.²²

On peut noter une différence entre cette interprétation et la lecture de l'argument dans la version de Kripke et Fogelin. Suivant leur interprétation, « S » joue le rôle d'un nom de sensation seulement s'il existe *une pratique collective* de l'usage du signe et si le critère qui lui est rattaché constitue un critère commun de correction. Dans cette seconde version de la conception communautaire, « S » dénote une sensation à la condition que le signe soit du même type que ceux employés comme des noms de sensations dans la communauté du locuteur, c'est-à-dire s'il existe *une pratique consistant à se référer par des noms à des sensations suivant une technique établie* et si « S » est employé par le locuteur conformément à cette technique. Ce qui implique, entre autres, que le critère pour déterminer si « S » est utilisé correctement doit être du même type que ceux associés habituellement dans cette communauté à l'emploi des noms de sensations (et un tel critère, comme dans l'interprétation individualiste, peut aussi être un critère *personnel* de correction). On peut ainsi faire une distinction, que l'on ne pouvait faire dans l'interprétation du Kripke et de Fogelin, entre un langage « logiquement » privé et un langage « accidentellement » privé : le langage inventé par Robinson pourrait être *de facto* privé (non privé au sens de l'argument du langage privé) dans la mesure où il pourrait être compris par les autres membres de sa communauté. Pour qu'il soit possible aux autres locuteurs de le comprendre, il

22. J'ai cité plus haut (note 19) un passage qui va apparemment dans le sens de l'interprétation de Hacker et Baker, où on lisait entre autres : « [Le langage de Robinson] ne serait un langage que s'il pouvait être utilisé par des êtres humains. » (*LSD* p. 34) D'après l'interprétation de Hacker et Baker, Wittgenstein veut dire ici que le langage inventé par Robinson n'est pas (présentement) partagé par d'autres êtres humains, mais que *s'il peut* l'être, alors il n'est pas privé, auquel cas il s'agit d'un authentique langage. Mais je pense que le texte pourrait être aussi paraphrasé d'une façon un peu différente comme suit : si le langage de Robinson entretient une *ressemblance* suffisante avec un langage parlé par des locuteurs de sa communauté (ce qui expliquerait que ceux-ci puissent éventuellement le comprendre), alors on peut légitimement le considérer comme un langage. Il semble que les deux lectures du texte soient également plausibles.

suffit que son langage entretienne une relation de ressemblance suffisante avec le langage que ceux-ci parlent.²³

Par ailleurs, il y a une différence, mais également une similitude, entre l'interprétation individualiste et cette nouvelle version de l'interprétation communautaire. Dans l'interprétation de Hacker et Baker, on peut dire que Robinson a inventé un mot seulement s'il en fait un emploi démontrant qu'il sait faire une distinction entre ses usages corrects et incorrects (mais, comme on l'a vu plus haut, il n'est pas nécessaire que quiconque ait vérifié de façon effective la satisfaction de cette condition). Dans la nouvelle version de l'interprétation communautaire, on joint à cela une autre condition : Robinson doit ce faisant employer le signe en accord avec une technique partagée par les autres membres de sa communauté et dont il a au préalable acquis la maîtrise (et il n'est pas ici non plus indispensable que quelqu'un ait vérifié que cette condition est remplie). Suivant l'interprétation individualiste, par conséquent, l'utilisateur de « S » doit employer le signe *comme un nom de sensation* pour que celui-ci dénote son expérience, alors que, suivant cette deuxième version de l'interprétation communautaire, il doit l'utiliser *comme les noms de sensations employés dans sa communauté par les autres locuteurs*. Wittgenstein pourrait en effet soutenir que se référer à l'aide d'un nom à une sensation ne constitue qu'un type de jeu de langage parmi beaucoup d'autres (dont il donne plusieurs exemples au début des *Recherches*) et que quelqu'un ne peut maîtriser la technique d'un jeu que s'il l'a acquise à la suite d'un apprentissage.²⁴

23. La réponse que j'ai donnée à la seconde objection de Hacker et Baker serait probablement acceptable du point de vue d'une interprétation telle que celle de Kripke, mais non la réponse à la troisième. La réponse à la seconde objection revient à admettre la possibilité d'une règle non partagée, mais à la condition qu'elle ait déjà été partagée (en particulier au moment où la personne a été entraînée à suivre des règles) ; alors que la réponse à la troisième objection consiste à dire qu'il *peut* exister une règle qui *n'a jamais été partagée*, mais à la condition qu'elle soit « similaire » à des règles communes aux membres d'une communauté dont fait partie, ou a fait auparavant partie, l'utilisateur de la règle. Il en résulte une version de la conception communautaire différente de celle défendue par Kripke ou Fogelin.

24. Une difficulté que soulève l'argument du langage privé de Wittgenstein (qui se retrouve d'ailleurs dans les trois interprétations exposées dans ce qui précède) est, me semble-t-il, la suivante. Supposons qu'un individu membre de notre communauté linguistique rapporte avoir fait l'expérience d'une sensation d'un type nouveau, une sensation jamais éprouvée auparavant (elle ne ressemble selon lui à aucune de celles auxquelles on se réfère dans le langage courant) et supposons que la sensation soit

Pour conclure, je ne prétends pas avoir démontré que Wittgenstein adhère à une conception sociale du langage et des règles : d'une part, il ne semble pas y avoir de preuves textuelles décisives militant en faveur de l'une ou l'autre des deux interprétations ; d'autre part, comme j'ai voulu le montrer, il est possible de donner une lecture au moins plausible de l'argument du langage privé aussi bien en partant d'une interprétation individualiste que d'une interprétation communautaire de ses remarques sur les règles. On peut néanmoins trouver des passages des *Recherches* et d'autres écrits qui incitent à croire que Wittgenstein souscrit vraisemblablement à une conception communautaire du langage et, comme je crois l'avoir montré, il existe une version de cette dernière interprétation qui paraît à l'abri des objections les plus importantes qu'on lui a adressées du point de vue de l'interprétation opposée.

Département de philosophie
CEGEP de Saint-Hyacinthe

dénuee de tout accompagnement externe (il n'a pu observer aucun phénomène pouvant être considéré comme un critère de l'expérience). Il décide de lui attribuer un nom et il l'inscrit dans son journal toutes les fois où il la ressent. Est-ce que le signe dénote la sensation ? La réponse, si on en croit Wittgenstein, devrait être négative : il n'y a pas de critère de l'occurrence de la sensation, donc aucun critère de correction pour contrôler l'usage du signe. Pourtant, on serait enclin à soutenir au contraire que si le locuteur sait déjà donner des noms à des sensations (puisque'il a appris à utiliser des mots comme « douleur » ou « mal de dent »), cette aptitude devrait lui permettre d'inventer un mot pour se référer à une nouvelle sensation même si personne ne peut (« logiquement ») vérifier s'il l'emploie correctement (étant donné par hypothèse que l'expérience est dépourvue de toute manifestation observable). De façon plus précise, il semble intuitivement plausible de dire que si la personne possède la capacité de reconnaître une certaine sensation, par exemple une douleur (ce que d'autres ont eu l'occasion de vérifier) et si normalement elle n'a pas besoin, comme dit Wittgenstein (cf. par exemple *PU* 377), d'avoir recours à un « critère externe » pour pouvoir reconnaître la douleur dans son propre cas (tandis qu'autrui doit dans tous les cas faire appel à un tel critère), alors on peut présumer qu'elle va pouvoir aussi reconnaître la récurrence du nouveau type de sensation (qu'elle devrait être capable de reconnaître également sans le secours d'aucun « critère externe ») et, si cela est possible, alors, contrairement à ce qu'énonce la conclusion de l'argument, elle pourra vraisemblablement aussi lui donner un nom (donc même dans une situation où la sensation serait privée au sens de l'argument du langage privé). En d'autres termes, contrairement à ce que soutient Wittgenstein (suivant les trois interprétations), il ne paraît pas nécessaire de supposer qu'un « critère externe » ait été associé à *chacune* de ses sensations pour que le locuteur puisse s'y référer par un nom (cf. ci-dessus note 18).